

La demande de services de transport adéquats dans les régions urbaines a imposé un lourd fardeau financier aux municipalités. Les programmes provinciaux à frais partagés qui ont contribué à acquitter les coûts d'investissement et d'exploitation des systèmes de transports urbains ont été jusqu'à tout récemment fortement orientés vers l'aménagement de routes et de voies rapides. A l'heure actuelle, cependant, plusieurs provinces se tournent davantage vers la planification et la construction de systèmes de transport public.

Terre-Neuve n'a pas de programme permanent relatif aux problèmes de transport urbain, bien qu'à l'heure actuelle une activité de planification et des travaux considérables soient en cours pour tenter de désengorger Saint-Jean. La ville est desservie par un service d'autobus subventionné par le gouvernement provincial au taux de \$4 par citoyen. Aucune aide financière ne provient du gouvernement fédéral, mais des entretiens sont prévus à ce niveau au sujet des problèmes et des besoins futurs en matière de transports urbains.

Nouveau-Brunswick. L'étude sur le transport public dans six villes du Nouveau-Brunswick, qui s'est terminée en juillet 1976 et qui a coûté \$150,000, a analysé les systèmes de transport existants et recommandé des plans pour chacune des six villes: St-Jean, Moncton, Fredericton, Bathurst, Edmundston et Campbellton. Le financement de l'étude a été assuré par le ministère fédéral de l'Expansion économique régionale et par le gouvernement provincial.

Le Québec est en train d'élaborer une politique intégrée de transports urbains combinés. Un programme d'aide aux transports publics annoncé en décembre 1975 témoigne bien de l'intérêt que porte le gouvernement à la mise au point d'une solution de rechange au transport individuel. Par le truchement du ministère des Transports, le gouvernement du Québec acquitte la totalité du coût des études en vue de la mise sur pied ou de l'amélioration de systèmes de transport urbain et subventionne dans une proportion de 30% l'acquisition ou l'amélioration, par des sociétés ou des groupes intermunicipaux de transport, de véhicules manufacturés au Québec. Il assume également les déficits d'exploitation des services de transport public dans des proportions variant entre 45% et 55% selon le taux d'utilisation. Dans les régions à densité moyenne où il faut relever la qualité du service, des sociétés municipales peuvent être créées. Lorsqu'une société de ce genre prend en charge un service, le ministère des Transports du Québec peut acquitter jusqu'à 33% du coût de prise en charge.

C'est ainsi que les subventions du gouvernement, qui se chiffraient à \$50 millions en 1975, ont dépassé \$70 millions en 1976. Pour accroître la viabilité du transport urbain, le gouvernement a encouragé l'intégration des autobus scolaires dans le système de transport public de plus de 40 municipalités. Cinq commissions de transport au Québec ont bénéficié de la majeure partie de l'aide financière du gouvernement. Ce sont la Commission de transport de la communauté urbaine de Montréal, la Commission de transport de la communauté urbaine de Québec, la Commission de transport de la Ville de Laval, la Commission de transport de la communauté régionale de l'Outaouais et la Commission de transport de la rive sud de Montréal. Ces commissions desservent ensemble plus de 3 millions de personnes. La Commission de transport de Montréal a reçu \$32.5 millions sous forme de subventions du gouvernement en 1975, dont \$2.5 millions pour l'achat d'autobus.

Toutes les commissions de transport ont révisé leurs parcours et apporté diverses améliorations: voies réservées aux autobus (Québec), aire d'embarquement à l'écart de la route, services express (Outaouais) et métrobus (Montréal). Elles ont entrepris ou poursuivi un programme d'aménagement d'abris et d'inauguration de tarifs réduits à l'intention des personnes âgées.

Outre les études menées par le ministère des Transports sur les moyens de desservir Mirabel et sur les transports publics combinés sur la rive sud de Montréal, deux études sur les points d'origine et de destination ont été effectuées dans la région de Montréal par les commissions de transport de la communauté